

## **Comité consultatif sur la gérance environnementale**

### **Cadre de référence**

#### **MANDAT**

Le mandat du Comité consultatif sur la gérance environnementale consiste à fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa quant aux politiques, aux programmes et à la prestation de services du domaine de la gérance environnementale.

#### **RESPONSABILITÉS**

Le Comité consultatif sur la gérance environnementale est chargé de fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa relativement aux questions suivantes :

- Politiques, programmes et services dans le domaine de l'environnement, des forêts, des espaces verts, des parcs, des pistes cyclables et des voies piétonnières.

Le Comité consultatif sur la gérance environnementale constituera une ressource à la disposition du personnel, comme source de renseignements quant aux questions soulevées dans la réalisation des priorités stratégiques du Conseil.

Avant tout, le Comité consultatif sur la gérance environnementale est responsable de veiller à ce que ses activités s'harmonisent avec les priorités stratégiques du Conseil municipal et les complètent.

#### **COMPOSITION**

Le Comité consultatif sur la gérance environnementale est constitué, au maximum, de 9 à 11 membres. Autant que possible, la composition doit tenir compte de la population diversifiée de la Ville.

Un (1) membre du Conseil municipal à titre de liaison

#### **RAPPORT HIÉRARCHIQUE**

Par l'entremise du Comité de l'environnement, le Comité consultatif sur la gérance environnementale rend compte au Conseil municipal. Il peut également rendre compte à un autre comité permanent, le cas échéant, selon l'enjeu concerné.